

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Gièvres

Par arrêté préfectoral du 05 janvier 2022, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits « La Genetière » et « Les Tribaleaux » sur le territoire de la commune de Gièvres, sera ouverte en mairie de Gièvres du jeudi 03 février 2022 à 08h30 au lundi 07 mars 2022 à 17h30.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n°041 097 21 D0014, déposée par la SAS Gièvres Energies dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte, 75011 Paris et représentée par M. Benoit Roux.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Alain Van Keymeulen est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Gièvres ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Gièvres :

lundi - mardi - jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Gièvres afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Gièvres, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Gièvres :

- le jeudi 03 février 2022 de 08h30 à 12h00 ;
- le mardi 15 février 2022 de 13h30 à 17h30 ;
- le jeudi 24 février 2022 de 13h30 à 17h30 ;
- le mardi 1^{er} mars 2022 de 08h30 à 12h00 ;
- le lundi 07 mars 2022 de 13h30 à 17h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Gièvres où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>